

ayming

---

# WEBINAIRE VEILLE REGLEMENTAIRE

6 DECEMBRE 2018

DAMIEN MEUNIER  
MARION COSTANZO



# Animation du webinaire

---



Damien MEUNIER  
Consultant senior Ayming



Marion COSTANZO  
Consultante Expert Ayming

# SOMMAIRE

---

I

- Contexte de la réglementation

II

- Faire sa veille réglementaire

III

- Optimiser sa veille réglementaire

II

- La solution d'Ayming



1

# CONTEXTE DE LA RÈGLEMENTATION

---

# CONTEXTE DE LA RÉGLEMENTATION

---

**Plus de 74 codes en France**

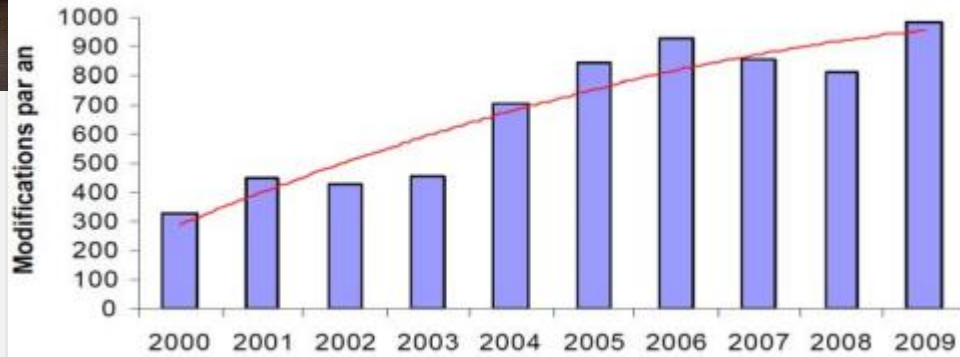
**35 667 textes publiés en 2017**

**60 lois publiées en 2017**

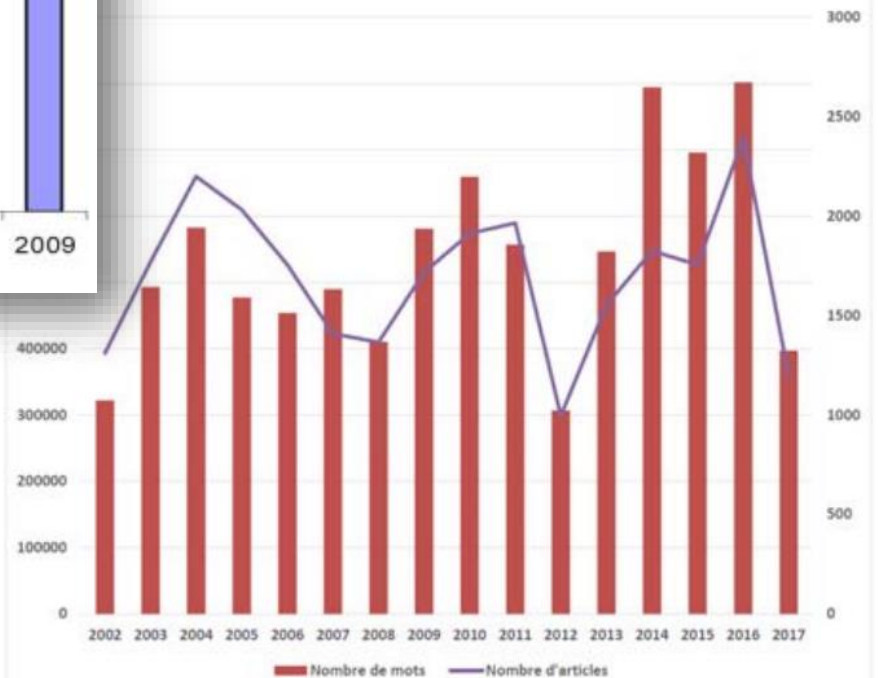


# CONTEXTE DE LA RÉGLEMENTATION

## Instabilité pour l'ensemble des codes



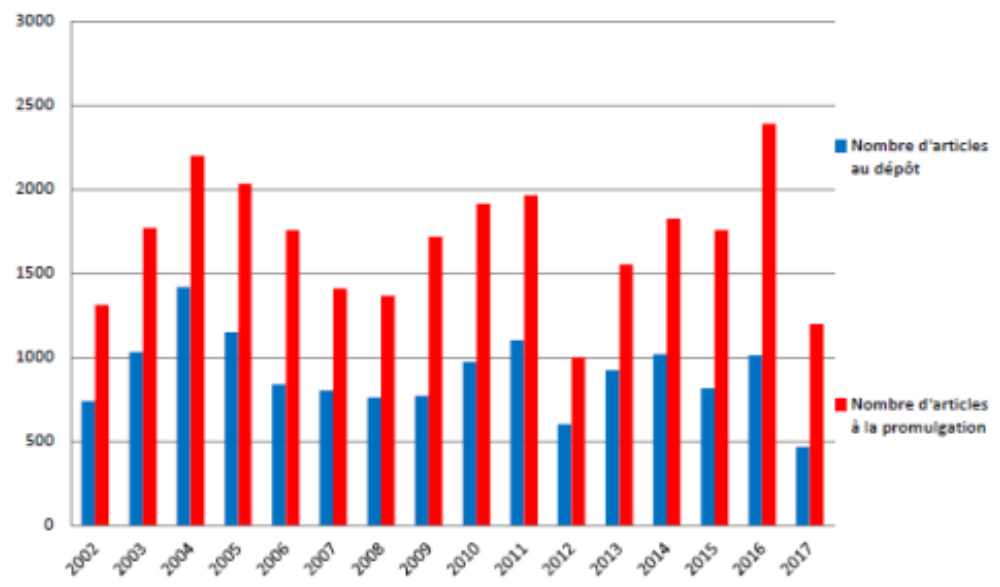
## Nombre d'articles et de mots des lois, hors article 53



# CONTEXTE DE LA RÉGLEMENTATION



Nombre d'articles entre le dépôt et la promulgation des projets et des propositions de lois





2

## FAIRE SA VEILLE REGLEMENTAIRE

---





# VEILLE RÉGLEMENTAIRE : DÉFINITION

---

La veille réglementaire peut se définir comme une activité d'**anticipation** des textes de réglementations locales, nationales, européennes ou internationales susceptibles d'avoir une influence sur les activités ou la stratégie d'une entreprise.

Mots clés : **ANTICIPER** et **S'INFORMER**



# FAIRE SA VEILLE RÉGLEMENTAIRE

---

3 sources principales :

1

Le Journal Officiel de la République Française  
(JORF)

2

Le Journal Officiel de l'Union Européenne  
(JOUE)

3

Legifrance : accès aux 74 codes français

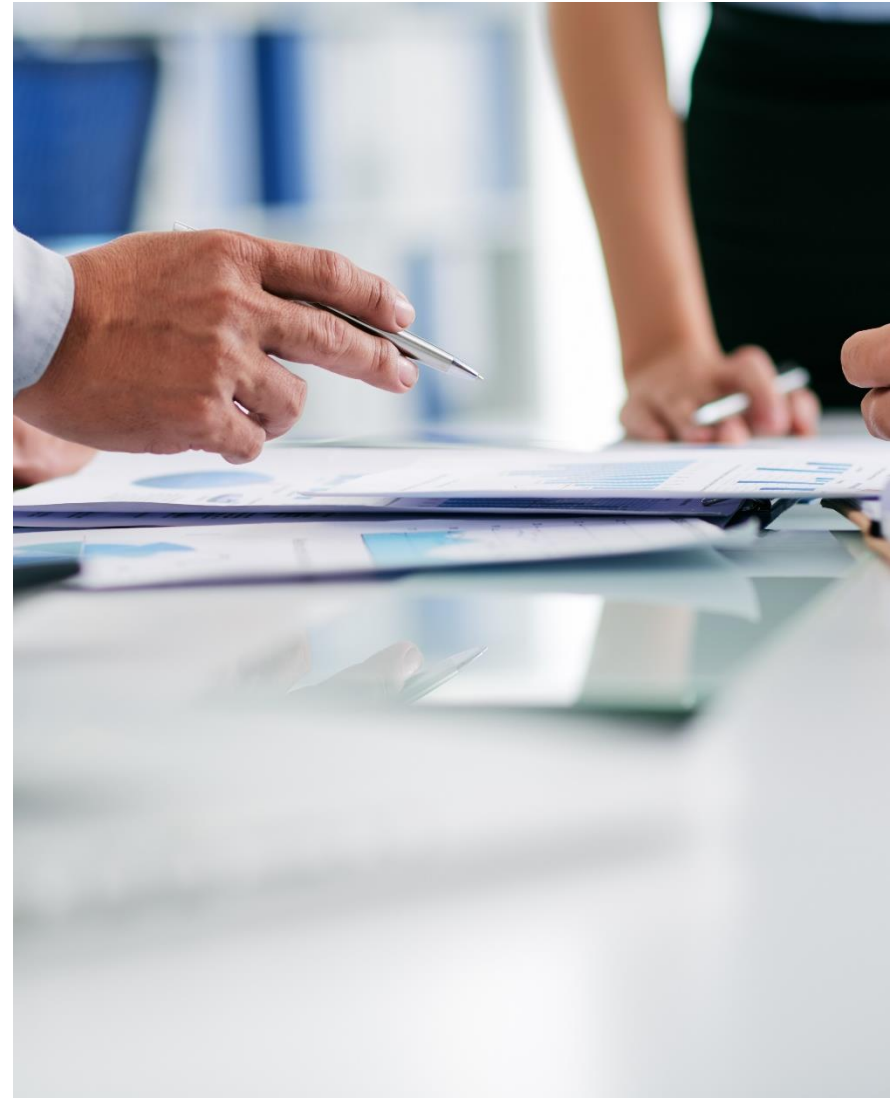
**Attention** : anticiper c'est aussi suivre des rapports de mission,  
des projets de textes

# LE CHOIX DE LA PLUPART DES ENTREPRISES : EXTERNALISER LA VEILLE !

---

## Avantages :

- Gain de temps
- Exhaustivité
- Support extérieur
- Facilitation de la compréhension des textes dans certaines veilles



# DIFFÉRENCE ENTRE VEILLE ET OUTIL DE GESTION DE LA CONFORMITÉ

---

1

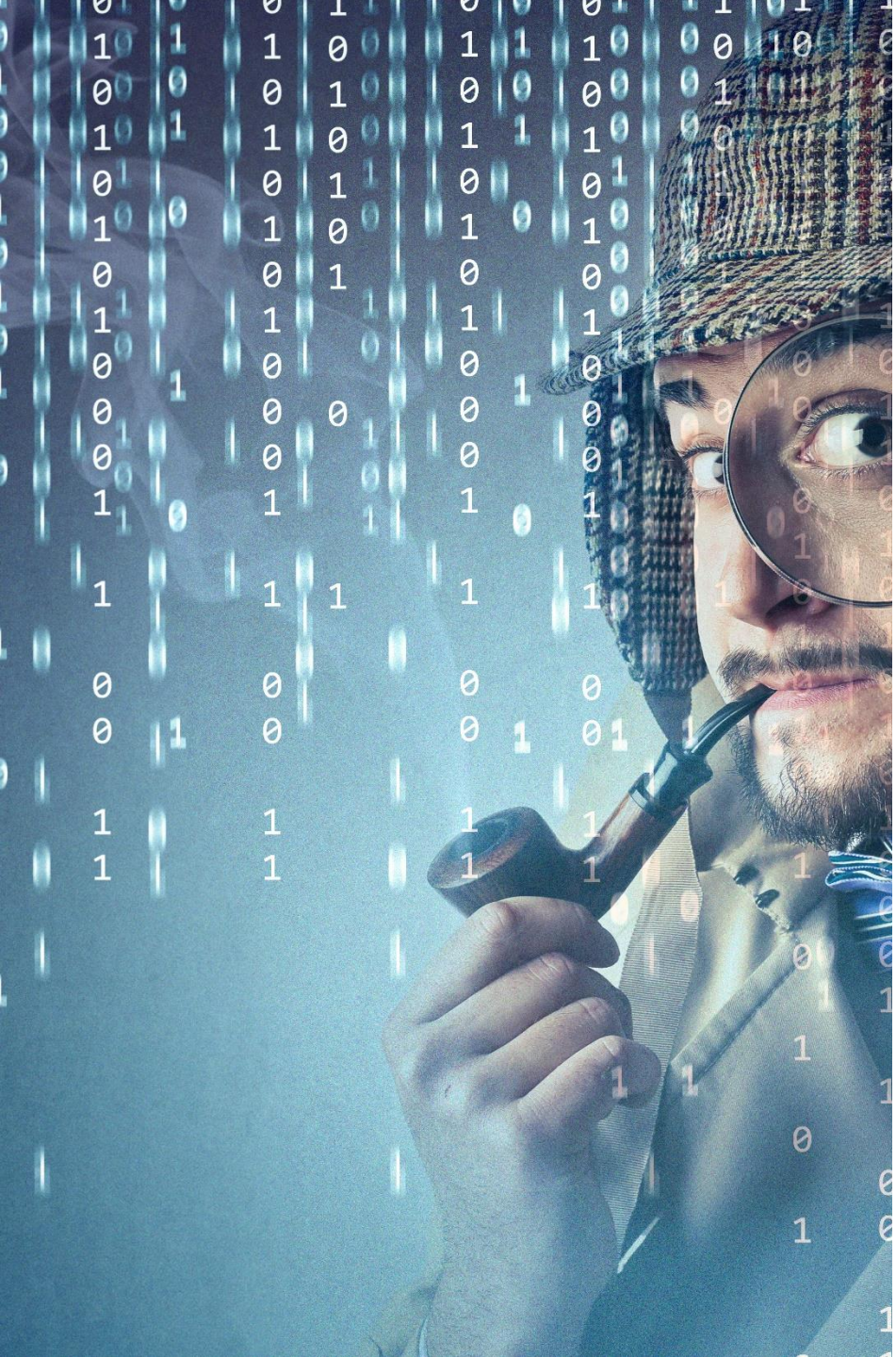
Veille  
réglementaire

Je m'informe et j'anticipe la réglementation applicable

2

Outil de gestion  
de la conformité

J'évalue mon état de conformité réglementaire



3

## OPTIMISER SA VEILLE REGLEMENTAIRE

---

# OPTIMISATION DE LA VEILLE RÉGLEMENTAIRE

---

Comment structurer le  
traitement des textes ?

Choisir judicieusement l'ordre  
dans lequel traiter chaque  
thème

**le document unique** (hiérarchiser  
les risques)

---

**les risques hiérarchisés, les  
équipements de travail**

---

**Les autres thèmes satellites**

**Les Installations classées**  
soumises à autorisation,  
déclaration...

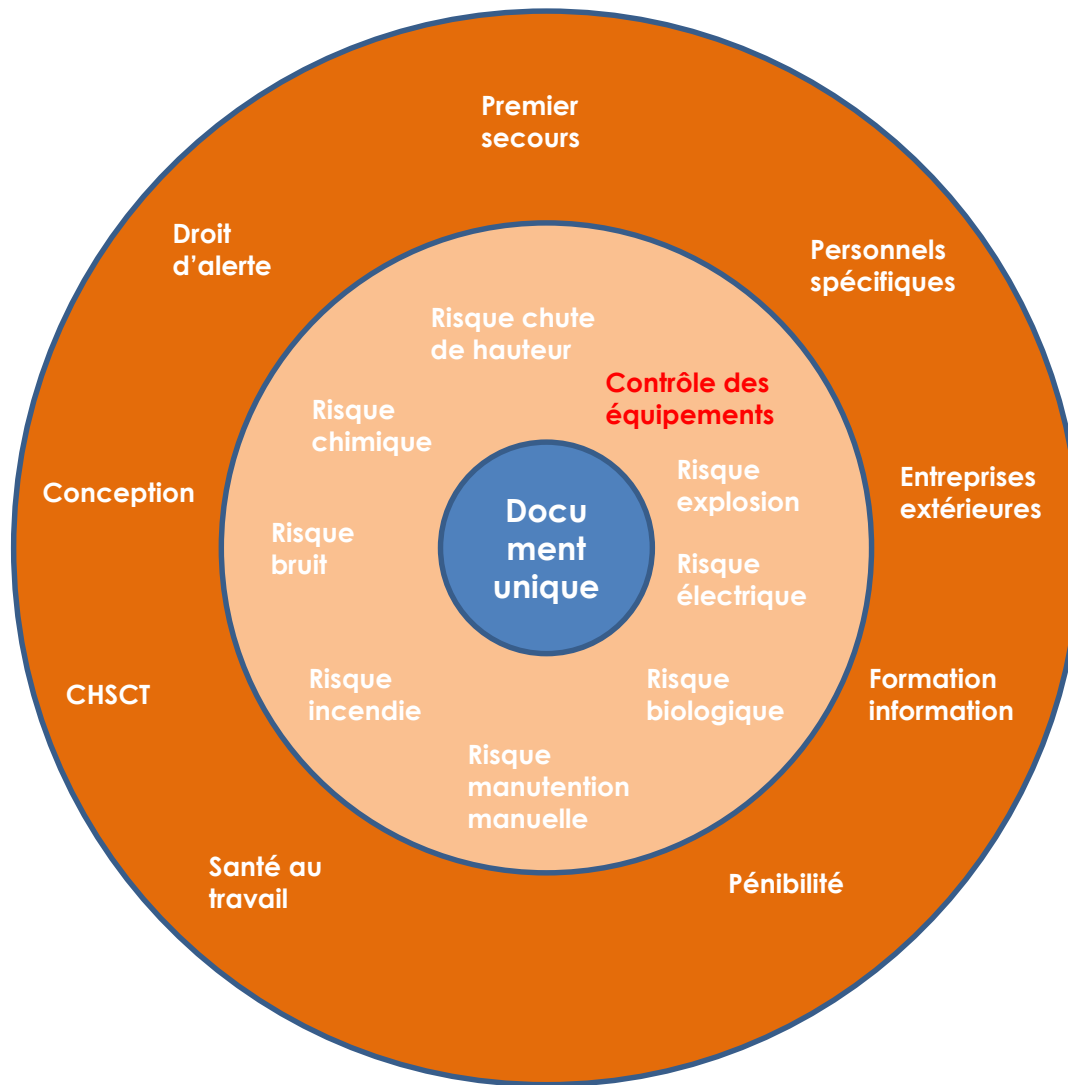
---

**l'arrêté préfectoral ou les  
arrêtés ministériels de  
prescription**

---

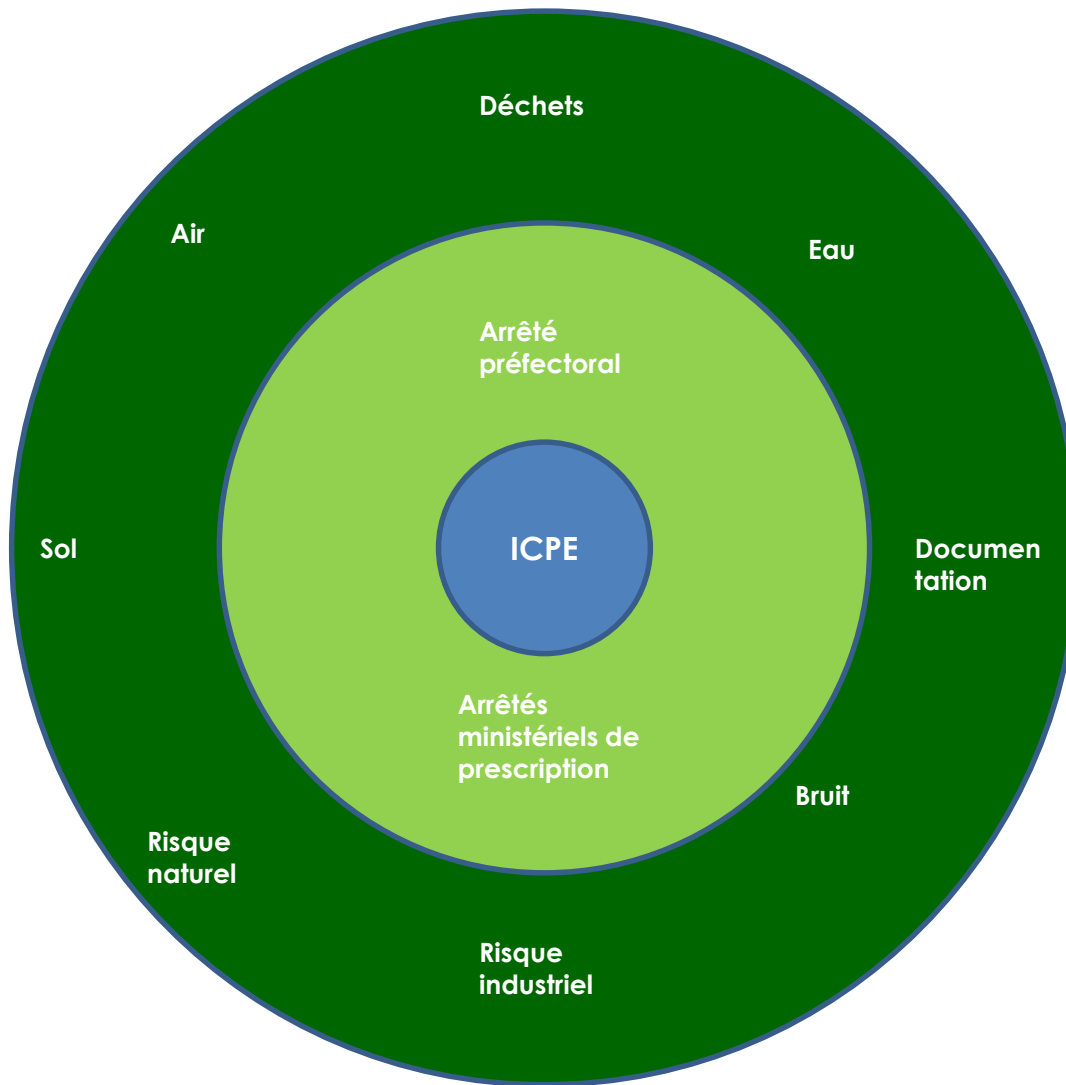
**Les autres thèmes**

# OPTIMISATION DE LA VEILLE RÉGLEMENTAIRE - SÉCURITÉ



# OPTIMISATION DE LA VEILLE RÉGLEMENTAIRE - ENVIRONNEMENT

---





# OPTIMISATION DE LA VEILLE RÉGLEMENTAIRE GAGNER DU TEMPS POUR TRAITER LES TEXTES

---

Comprendre le fonctionnement des contrôles périodiques des équipements et ne retenir que les spécificités

1

Conception de l'équipement

2

Mise en service de l'équipement

3

Contrôle périodique de l'équipement

4

Traçabilité des évènements par équipement

# UN MOT CLÉ : HIÉRARCHISER LES EXIGENCES

---

## Risque

### Sanctions possibles en cas de non réalisation

- **Article R.4741-1-1 du code du travail**

Le fait de ne pas remplir ou actualiser la fiche de prévention des expositions, [...] est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5ème classe. L'amende est appliquée autant de fois qu'il y a de travailleurs concernés par l'infraction.

### « Coûts »

- Humains : ressource humaine nécessaire
- Financiers : investissements nécessaires (ratio « bénéfice / investissement »)

### Temps nécessaire (ratio « bénéfice / temps nécessaire »)

### Contexte social de l'entreprise

### Sensibilités de l'inspecteur du travail, du médecin ...





4

## LA SOLUTION D'AYMING

---

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MODULE VEILLE

Un module veille intégré  
dans la plateforme Acciline+

## Bénéfices :

Accès aux modules socles :

- Plan d'action
- Tableau de bord (choix de multiples indicateurs)

The screenshot displays the Acciline+ web interface. At the top, the logo 'acciline+' is on the left, and the user role 'Administrateur AYMING - Base de TEST' is on the right. The main navigation bar includes 'ACCUEIL' and a home icon. Below this, a central message reads 'Pilotez la gestion de vos risques professionnels' next to the 'Dem' logo. A grid of modules is shown, with 'VEILLE RÉGLEMENTAIRE' highlighted in a white box. Other modules include 'GESTION DES AT/MP', 'RISQUES', 'PLANS D'ACTIONS', 'ABSENCES', 'TABLEAUX DE BORD', 'FORMATIONS & HABILITATIONS & AUTORISATIONS', 'ARBRE DES CAUSES', and 'PANNEAUX DE SÉCURITÉ'. At the bottom, there are icons for 'STRUCTURES', 'TEMPS', 'COLLABORATEURS', 'GED', 'REFERENTIEL', and 'UTILISATEURS'. On the right side, there are sections for 'NOTIFICATIONS', 'COMMUNICATION' (with a welcome message and the Acciline+ logo), and 'SUPPORT AYMING' (with contact information and a hotline number).

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MODULE VEILLE



**EXIGENCES À ACTUALISER**

6436 Arrêté du 3 août 2018  
Cet arrêté énonce les prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement...  
81 exigences

6438 Arrêté du 3 août 2018  
Cet arrêté énonce les prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement...  
81 exigences

**PLANS D'ACTIONS**

- 31/12/2016 Identifier les puissances frigorifiques ...
- 31/12/2016 Identifier les puissances frigorifiques ...
- 31/12/2016 Identifier les puissances frigorifiques ...
- 31/12/2016 Identifier les puissances frigorifiques ...

**INDICATEURS**

Conformité totale : **82.05 %**  
AYMING - Site de Bordeaux : **98.63 %**  
AYMING - Site de Gennevilliers : **91.49 %**  
AYMING - Site de Grenoble : **38.46 %**  
BAIKOWSKI - Poisy (74) - SSE : **81.7 %**  
VEILLE STANDARD : **100 %**

Un module centré sur 2 fonctionnalités principales :

**1 - Veille**  
Une veille réglementaire mensuelle pour se tenir informé de l'actualité réglementaire

**2 - Exigences**  
Un outil de gestion de votre conformité réglementaire

**acciline+** Administrateur AYMING - Base de TEST

**VEILLE RÉGLEMENTAIRE / Accueil**

**» MENU**

- VEILLE**
  - Ma veille réglementaire
- EXIGENCES**
  - Mes exigences
  - Impact des actions
- DOCUMENTS**
  - Ma GED réglementaire
  - Mes commentaires
  - Dossiers techniques
- ABONNEMENT**
  - Gérer mes thèmes
  - Poser mes questions
- IMPORTATION / EXPORTATION DES DONNEES**
  - Importation des données
  - Exportation des données

**PLANS D'ACTIONS**

- 31/12/2016 Identifier les puissances frigorifiques ...
- 31/12/2016 Identifier les puissances frigorifiques ...
- 31/12/2016 Identifier les puissances frigorifiques ...
- 31/12/2016 Identifier les puissances frigorifiques ...

**INDICATEURS**

Conformité totale : **82.05 %**  
AYMING - Site de Bordeaux : **98.63 %**  
AYMING - Site de Gennevilliers : **91.49 %**  
AYMING - Site de Grenoble : **38.46 %**  
BAIKOWSKI - Poisy (74) - SSE : **81.7 %**  
VEILLE STANDARD : **100 %**

**NOTIFICATIONS**

**COMMUNICATION**

Bienvenue sur **acciline+**

**ETAT DES EXIGENCES**

Non traitées (2749) A actualiser (130) Traitées (2773)

■ Non traitées ■ A actualiser ■ Traitées

**» MENU** **VEILLE** **EXIGENCES**

# FILTRER LES TEXTES DE VOTRE VEILLE RÉGLEMENTAIRE

acciliné+ Administrateur AYMING - Dossier KAEFER

VEILLE RÉGLEMENTAIRE / Textes réglementaires

Mois: octobre 2018  
Mot clé: [ ]

Onglet:  Veille réglementaire  Jurisprudences  Autres informations  
Priorité:  Important  A savoir  Information  
Type de thème:  Sécurité  Environnement  Energie  Autre

Plus de filtres... FILTER

risque rayonnements ionisants — Généralités

**Important** 6493 - Décret n° 2018-899 du 22 octobre 2018 Aucune exigence

Dans le domaine de la prévention des endommagements de réseaux, un décret en date du 22 octobre 2018 prend acte du retard pris dans la cartographie des réseaux sensibles. Palliant ce retard, il prévoit une série d'aménagements à la réforme "anti-endommagement" qui encadre depuis 2012 les travaux effectués à proximité des réseaux de transport et de distribution, via le guichet unique placé auprès de l'INERIS (Institut National de l'Environnement industriel et des RISques). Cette réglementation s'est révélée efficace puisque depuis 2012, les dommages causés aux ouvrages sensibles (gaz et matières dangereuses) ont été réduits de moitié et diminués d'un tiers pour les autres réseaux enterrés (eaux, assainissement, télécommunications...). Fort de ce bilan encourageant, le ministère de la Transition écologique table sur de nouveaux progrès en particulier sur le terrain de la cartographie des réseaux sensibles dans les zones les plus urbanisées mais le ministère de l'environnement reconnaît que l'échéance initialement fixée à 2019 (2026 pour les territoires ruraux) ne pourra pas être tenue, "compte tenu des difficultés observées par leurs exploitants" pour répondre à l'ensemble des déclarations de travaux (DT) avec la classe la plus élevée de localisation dite "classe A". De ce fait quelques aménagements sont prévus par ce décret, principalement au sein de l'article R.554-22 du code de l'environnement (modifications concernant les déclarations de travaux et investigations complémentaires) et notamment : - Les exploitants de réseau disposent désormais d'un délai supplémentaire de 15 jours pour apporter la réponse aux déclarations de travaux lorsqu'ils doivent réaliser des opérations de localisation dans la zone de travaux afin de respecter les critères de précisions requis. Pour rappel : lorsque les informations contenues dans la déclaration ne permettent pas à l'exploitant de l'ouvrage d'apporter une réponse satisfaisante, celui-ci doit indiquer au déclarant les compléments qui doivent être fournis (article R. 554-22, I). Voir en commentaire quels sont les aménagements prévus par ce décret. Les dispositions de ce texte entrent en vigueur le 1er janvier 2020. Le complément d'exigence de l'exigence 3844-4 a été modifié en conséquence.

Guichet unique — Exploitant de réseau  
Guichet unique — Maître d'ouvrage ou entreprise prévoyant des travaux à proximité de réseaux

**A savoir** 6504 - Règlement n° 2018/1513 du 10 octobre 2018 Aucune exigence

Ce règlement modifie l'annexe XVII de REACH qui définit les substances soumises à restriction. Il ajoute de nouvelles restrictions à l'ensemble des CMR (Cancérogène, Mutagène, toxiques pour la Reproduction) concernant : - les vêtements ou accessoires concernés, - Textiles autres que les vêtements qui entrent en

10 textes affichés

RETOUR RAZ EDITER LECTURE

Un moteur de recherche dans toute la base de texte

Des filtres permettant de sélectionner :

- Les onglets des textes (veille réglementaire, jurisprudence, autres informations)
- Les niveaux de classement des textes
- Les types de thèmes (Sécurité, Environnement, Energie, Autre)

# LA SÉLECTION EN MASSE DES EXIGENCES

Gagnez du temps dans le traitement des exigences avec la sélection en masse :

The screenshot displays the 'acciligne+' web application interface for 'VEILLE RÉGLEMENTAIRE / Gestion de la conformité'. The user is identified as 'Damien MEUNIER - Base de TEST'. The interface includes search filters for 'N° Texte', 'Flux', and 'Statut'. A list of 337 requirements is shown, with checkboxes for selection. A blue box highlights the 'Etat des Exigences' button at the bottom, which is labeled '(74)', indicating that 74 items are currently selected. The list of requirements includes:

- 6144 - Arrêté du 21 août 2008
- 6141 - Code du Travail Articles L. 1222-9 à L. 1222-11
- 6057 - Code de la construction et de l'habitation Articles R.131-38 à R.131-50
- 6025 - Règlement n° 2017/852 du 17 mai 2017
- 6019 - Règlement n° 2017/852 du 17 mai 2017
- 5907 - Code de l'environnement Articles L.542-1 à L.542-14, D.542-74 à D.542-96
- 5871 - Code de l'environnement Articles R.181-45 à R.181-49
- 5870 - Code de l'environnement Articles L.181-1 à L.181-31, R.181-1 à D.181-15-10
- 5844 - Code du travail Articles R. 4624-17 à R. 4624-22
- 5843 - Code du Travail Articles R.4624-10 à R.4624-58
- 5622 - Code du travail Articles R.4453-27 à R. 4453-34
- 5621 - Code du travail Articles R.4453.1 à R. 4453-26 et R. 4733-31.2 et R. 4733-31.3

Par exigences

Par fiches

Pour l'ensemble des fiches

# NOS FICHES D'EXIGENCES – NOS EXIGENCES REFORMULÉES

The screenshot displays the 'acciliné+' web application interface for regulatory monitoring. At the top, the user is identified as 'Damien MEUNIER - Base de TEST'. The main header reads 'VEILLE RÉGLEMENTAIRE / Gestion de la conformité'. Below this, there are search filters for 'N° Texte', 'Mot clé', 'Flux', and 'Statut'. The 'Flux' section includes options like 'Non traitées (7342)', 'Modifiées / supprimées (0)', 'En attente (0)', 'Traitées (670)', and 'Rappel (0)'. The 'Statut' section includes 'Conforme (11)', 'Applicable (0)', 'Non conforme (0)', 'Non applicable (0)', 'Information (659)', and 'Non traité (0)'. A 'FILTRES' button is visible on the right.

The main content area shows a list of requirements. The first card is for '6254 - Code de l'environnement Articles R.557-9-1 à R.557-15-4', with a status of 'Information' and a date of '13/11/2018'. The text under this card reads: 'Qui est concerné Je dois suivre les dispositions suivantes si : j'exploite des récipients, tuyauteries, accessoires de sécurité et accessoires sous pression (y compris, le cas échéant, les éléments attachés aux parties sous pression, tels que les brides, piquages, raccords, supports et pattes de levage) dont la pression maximale admissible PS est supérieure à 0,5 bar'. An 'Attention' note states: 'cette réglementation étant particulièrement technique, vous trouverez dans le document suivant le champ d'application détaillé de cette réglementation. Les définitions sont disponibles ici.'

The second card is for '6254 - 2', with a status of 'Conforme' and a date of '13/11/2018'. The text under this card reads: 'Conception - Equipements sous pression (articles R.557-9-4, R.557-9-7, R.557-9-8) Les équipements sous pression doivent être conçus conformément aux exigences essentielles de sécurité de l'annexe I à la directive n°2014/68/UE du 15 mai 2014. Un équipement sous pression ou ensemble conforme :'. At the bottom of the interface, there are buttons for 'RETOUR', 'RAZ', 'EXPORTER', 'ETAT DES EXIGENCES', and 'AJOUTER'.



# LE TRAITEMENT DES EXIGENCES EN MULTI-SITES

## Le traitement des exigences en multisite

The screenshot displays the 'accilne+' web application interface. The top navigation bar includes the logo, a notification icon with '83', and the user role 'Administrateur AYMING - Base de TEST'. The main header is 'VEILLE RÉGLEMENTAIRE / Gestion de la conformité'. Below this, there are search filters for 'N° Texte', 'Vos veilles' (set to 'Plusieurs veilles'), and 'Mot clé'. There are also filter sections for 'Flux' (Non traitées, Modifiées / supprimées, En attente, Traitées, Rappel) and 'Statut' (Conforme, Non conforme, Information, Applicable, Non applicable, Non traité). A 'FILTRES' button is visible.

The main content area shows a list of requirements. One requirement is expanded to show details for 'Arrêté du 21 août 2008'. The details include a list of affected entities and a table for multi-site compliance.

**Qui est concerné (article R.111-20-6, arrêté du 26**  
Je dois suivre les dispositions suivantes si :  
- je suis maître d'ouvrage de la construction de bât dans la liste suivante :

- Bâtiments à usage d'habitation,
- Bureaux,
- Etablissements d'accueil de la petite enfance,
- Bâtiments d'enseignement primaire et second
- Bâtiments universitaires d'enseignement et d
- Hôtels,
- Restaurants,
- Commerces

**Arrêté du 21 août 2008**

| 1 exigences sélectionnées      | CONFORME | NON CONFORME | INFORMATION | APPLICABLE | NON APPLICABLE | NON TRAITÉ |
|--------------------------------|----------|--------------|-------------|------------|----------------|------------|
| AYMING - Site de Bordeaux      | CONFORME | NON CONFORME | INFORMATION | APPLICABLE | NON APPLICABLE | NON TRAITÉ |
| AYMING - Site de Gennevilliers | CONFORME | NON CONFORME | INFORMATION | APPLICABLE | NON APPLICABLE | NON TRAITÉ |
| AYMING - Site de Grenoble      | CONFORME | NON CONFORME | INFORMATION | APPLICABLE | NON APPLICABLE | NON TRAITÉ |

Buttons: RETOUR, RAZ, EXPORTER, VALIDER

# LA POSSIBILITÉ DE CRÉER VOS PROPRES EXIGENCES

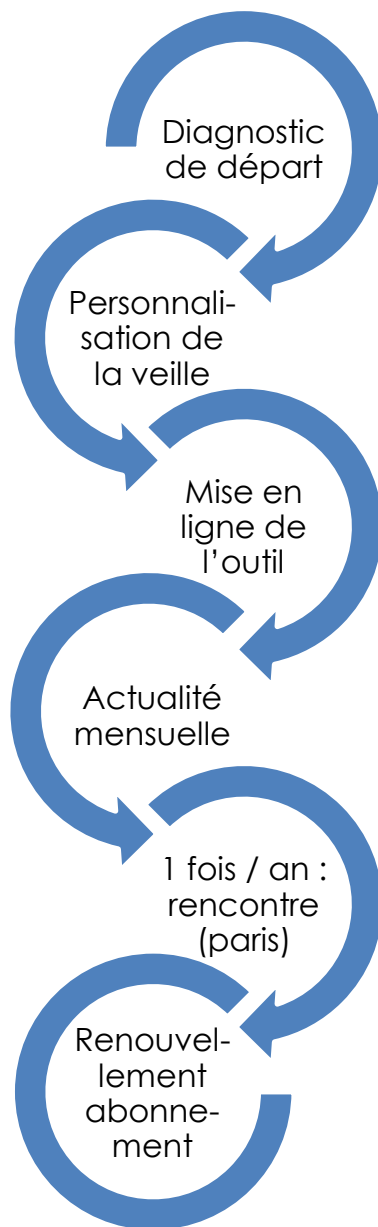
The screenshot displays the 'accil'ne+' administrative interface. The top navigation bar includes the logo, a notification icon, and the user role 'Administrateur AYMING - Base de TEST'. The main header is 'VEILLE RÉGLEMENTAIRE / Gestion de la conformité'. Below this, there are search filters for 'N° Texte', 'Vos veilles', and 'Mot clé'. A 'Flux' section shows filters for 'Non traitées (7357)', 'Modifiées / supprimées (0)', 'En attente (0)', and 'Traitées (808) Rappel (1)'. A 'Statut' section shows filters for 'Conforme (2545)', 'Non conforme (0)', 'Information (207)', 'Applicable (44)', 'Non applicable (214)', and 'Non traité (33775)'. A 'FILTRE' button is present. The main content area shows a list of 7357 requirements found on 642 texts, with a 'Page 1 / 8' indicator. The list includes items like '6438 - Arrêté du 3 août 2018', '6436 - Arrêté du 3 août 2018', '6425 - R490 Grues de chargement', and '6424 - R489 Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté'. A green arrow points from the 'AJOUTER' button in the bottom right of the list to the 'Nouveau texte' form. The form has tabs for 'Détail', 'Thème', 'Phrase d'alerte', and 'Commentaire'. It contains fields for 'Numéro de texte' (with a '(Nouveau)' button and a 'Publié' checkbox), 'Date', 'Dénomination', 'Dénomination complète', 'Classification' (dropdown), 'Type de texte' (dropdown), 'Onglet' (dropdown), 'Document PDF' (upload), 'Mois de l'alerte' (dropdown), '2018' (year), 'Dossier technique' (dropdown), 'Date d'applicabilité', 'Source', and 'Date de source'. At the bottom, there are 'RETOUR', 'EDITER', and 'VALIDER' buttons.

Créez et **intégrez vos propres textes et exigences** réglementaires.

Pour ces exigences spécifiques, vous aurez les mêmes possibilités que pour les exigences de la base :

- Définir la conformité
- Créer une action
- Etc.

# SYNTHÈSE : EXEMPLE D'UNE INTERVENTION TYPE



Sur site / ou à distance



# DIAGNOSTICS RÉGLEMENTAIRES SUR SITE

---

## Objectif :

- évaluer votre conformité SSE

## Possibilité de le réaliser :

- pour les clients module Veille
- Pour les extérieurs

## Livrables :

- une synthèse des résultats
- un export des résultats sous format Excel
- Possibilité d'un accès aux résultats dans le module





ayming

MERCI DE VOTRE ATTENTION

---

**Damien MEUNIER**

Consultant senior

[dmeunier@ayming.com](mailto:dmeunier@ayming.com)

+33617152200

**Marion COSTANZO**

Consultante experte

[mcostanzo@ayming.com](mailto:mcostanzo@ayming.com)